AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Fichier de renseignements personnels

Article 76 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, chapitre A-2.1 et Art. 4 al.1, par. 5, *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c A-2.1, r 2.

1. Identification du fichier

Désignation : Système de gestion des demandes d'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Description: Informations concernant des actionnaires, administrateurs, dirigeants et employés d'une entreprise privée

Direction et unité responsable : Direction de l'admissibilité et du soutien juridique

2. Catégories de renseignements personnels contenus au fichier

☒ Renseignements concernant l'identité
☐ Renseignements concernant la santé ou les services sociaux
☐ Renseignements concernant l'éducation
☒ Renseignements concernant l'emploi
☒ Renseignements concernant la justice
☐ Autres renseignements (précisez):

3. Fins pour lesquels les renseignements sont conservés

☒ Application d'une loi (précisez): Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ, c. C-65.1
☒ Application d'un règlement (précisez): Règlement de l'Autorité des marchés publics pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ, c. C-65.1, r. 0.1
☐ Application d'un programme (précisez):
☐ À des fins statistiques
☐ Autres (précisez) :

4. Mode de gestion du fichier

☒ Informatique
☒ Autre support: papier

Conservation dans un endroit unique :
☐ Oui
☒ Non (précisez) : Répertoires informatiques, lieux physiques

Durée générale de conservation (selon le calendrier de conservation):

5. Provenance de l'information versée au fichier

☒ La personne concernée
☐ Un membre du personnel de l'AMP
☐ Une autre personne physique
☐ Un autre organisme public
☒ Une entreprise ou une autre entité privée
☐ Autre (précisez):

6. Catégories de personnes ayant accès au fichier dans le cadre de leurs fonctions

(Titre, fonction, unité administrative)

- Membres du personnel de la direction de l'admissibilité aux marchés publics et du soutien juridique
- Avocats du Secrétariat général

7. Mesures de sécurité prises pour assurer la protection des renseignements personnels

☒ Contrôle des accès aux lieux physiques
☒ Contrôle des droits d'accès au fichier
☒ Infrastructure technologique sécurisée
☒ Journalisation des accès au fichier
☒ Engagement de confidentialité
☒ Mesures d'encadrement (directives, procédures…)
☐ Autres (précisez):

Date de la création de la fiche : 2021-01-21
Date de la dernière mise à jour : 2021-01-21